

Dégraissant, désinfectant chloré alimentaire  
P.O.A. – P.O.V.  
Conforme au règlement REPAB

Réf : 0106136

### PROPRIETES

Désinfectant bactéricide et fongicide chloré homologué par le ministère de l'Agriculture sous le n° 2030364.

### MODE D'EMPLOI

Secteur de la transformation alimentaire artisanale et métiers de bouche : boucheries, charcuteries, plats préparés, traiteurs, boulangeries, pâtisseries ...

Matériel	Concentration	Température	Temps de contact
Appareil générateur de mousse ou en pulvérisation. Centrale de désinfection	2 à 4 %	Ambiante et jusqu'à 50 °C	5 à 15 min.

Effectuer un pré rinçage et utiliser le produit à la dose adéquate.

Rincer ensuite avec de l'eau potable.

Dose pour un traitement bactéricide = 0.5 %

Dose pour un traitement fongicide = 4 %

=> Dosage :

- prendre 50 ml de produit à doser pour déterminer la concentration

- ajouter 10 ml de thiosulfate de sodium 1N

- ajouter 2 à 3 gouttes d'indicateur coloré : phénophtaléine (la solution devient rose)

- doser avec le réactif HCl (N/4) jusqu'à décoloration du rose

- résultats : concentration en % : chute de burette de HCl (N/4) x f ou concentration en g/l : chute de burette de HCl (N/4) x f x 10

- f = 0.2551 (facteur de titrage).

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide jaune
pH 1 %	11.75 ± 0.5
Densité	1.13 g/cm <sup>3</sup> ± 0.02
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient parmi d'autres composants	Inférieur à 5 % : phosphonates, agents de surface non ionique, agent chloré
Matière active	Hypochlorite de sodium (N° CAS 7681-52-9) à 32.57 g/l.

### DOMAINES D'APPLICATION

Production animale : logements, matériels de transport et d'élevage.

Industries alimentaires : préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, récoltes, transports, stockages, transformations industrielles et commercialisation des produits d'origine animale et végétale.

Production végétale : locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport, matériel de récolte.

## CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

### **Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté.**

<b>Souches d'essai</b>	<b>Concentration minimale bactéricide</b>
Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	0.5 %
Escherichia coli CIP 54.127	0.5 %
Staphylococcus aureus CIP 4.83	0.5 %
Enterococcus hirae CIP 58.55	0.5 %

La concentration minimale bactéricide est de 0.5 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20 °C dans les conditions de propreté (0.3 g/l albumine bovine).

### **Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté.**

<b>Souches d'essais</b>	<b>Concentration minimale bactéricide</b>
Salmonella typhimurium	1.5 %
Listeria monocytogenese	1.5 %

La concentration minimale bactéricide est de 1.5 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20 °C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

### **Efficacité bactéricide selon la norme NF T 72 170 en eau dure 30° TH et matières organiques (1 % extrait de levure + 1 % albumine bovine).**

<b>Souches d'essais</b>	<b>Concentration minimale bactéricide en %</b>	
	<b>Eau dure 30° TH</b>	<b>Matières organiques</b>
Pseudomonas aeruginosa CIP A 22	0.25	0.5
Escherichia coli CIP 54.127	0.25	0.5
Staphylococcus aureus CIP 53.154	0.25	0.5
Enterococcus hirae CIP 58.55	0.25	0.5

La concentration minimale bactéricide est de 0.25 % selon la norme NF T 72 170 en 5 minutes à 20°C en présence d'eau et de 0.5 % en présence de matières organiques.

### **Efficacité fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de propreté**

<b>Souches d'essai</b>	<b>Concentration minimale fongique</b>
Aspergillus niger CIP 1431 83	4 %
Candida albicans CIP 1180 79	2 %

La concentration minimale fongicide est de 4 % selon la norme EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0.3 g/l albumine bovine).

### **Efficacité fongicide selon la norme NF T 72 300 en eau dure 30° TH**

<b>Souches d'essai</b>	<b>Concentration minimale fongique</b>
Absidia Corymbifera IP 1129.75	1 %
Aspergillus versicolor IP 1187.79	3 %
Clasdosporium cladosporioides IP 1231.80	0.5 %

La concentration minimale fongicide est de 3 % selon la norme NF T 72 300 en 15 minutes à 20°C en présence d'eau et de matières organiques.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N° 0740).

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.